

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

**Etaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAU Arguel : André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) **Avanne-Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) **Chaufontaine :** Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

**Etaient absents :** **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **François :** Françoise GILLET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Saône :** Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** Gérard GALLIOT

#### Procurations de vote :

**Mandants :** P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, JS. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), JM. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, JM. MAY, P. RACINE

**Mandataires :** A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, JC. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), JM. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, JP. TAILLARD

**Délibération n°2011/001419**

**Rapport n°8.4 - Evolution du dispositif d'aide aux communes**

## Evolution du dispositif d'aide aux communes

**Rapporteur : Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président**

**Commission : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Recettes de prestations Aide aux communes »	Montant du BP 2011 : 125 000 € Montant du PPIF 2011-2015 : 710 000 € Montant de l'opération : équilibré en dépenses et en recettes à raison de 60 000 € toutes charges par poste de technicien intégralement remboursé par les communes

### Résumé :

Le présent rapport propose une évolution du dispositif d'aide aux communes visant à mieux répondre à la diversité des besoins croissants des communes ainsi qu'aux changements, en cours ou annoncés, du contexte institutionnel. Ces propositions portent sur les champs d'intervention suivants :

- l'assistance technique de proximité et de suivi de type « technicien de secteur » : création de un ou plusieurs postes, financièrement équilibrés par une participation des communes à hauteur de 5 € par habitant et par an,
- la constitution de groupements de commandes pour, dans un premier temps, la fourniture de sel de déneigement, le contrôle technique et sécurité incendie des bornes incendies, équipements et bâtiments publics, la signalisation du domaine public,
- l'assistance des ressources fonctionnelles communautaires, selon des modalités de contribution des communes qui restent à préciser,
- un tarif modulé pour l'appui à la réalisation de projet, sur la base du règlement d'attribution du fonds « centre de village », allant de 150 à 280 € la demi-journée d'intervention (contre 270 € uniformes actuellement).

Ces mesures seraient accessibles aux communes de manière volontaire (nécessitant tout de même la signature de conventions) et seraient mises en œuvre progressivement, dès cet été et jusqu'en 2012.

Le dispositif d'aide aux communes a été créé en 2005. Aujourd'hui, il apporte essentiellement une assistance technique et administrative à la réalisation de projets (~ 30 projets d'investissement actuellement en cours, de l'intention jusqu'à la réception). Cette assistance répond aux attentes des communes et plusieurs réalisations ont déjà vu le jour, même si le coût apparaît inapproprié aux besoins limités de certaines petites communes (effet de seuil d'une mission minimale en regard de l'importance et du montant des projets).

Néanmoins, le contexte actuel (évolution des missions des services de l'Etat, attentes des communes, réforme territoriale, etc.) fait apparaître des besoins communaux se diversifiant, de moins en moins bien satisfaits (gestion courante des petits travaux) ou susceptibles d'être confrontés à une absence de service qu'il conviendrait d'anticiper.

Ce rapport présente donc des propositions établies par la Commission 8 concernant les évolutions ou les nouveaux champs d'intervention suivants :

- l'assistance technique de proximité et de suivi de type « technicien de secteur »,
- la constitution de groupements de commandes,
- l'assistance des ressources fonctionnelles communautaires,
- une évolution du financement du dispositif actuel d'appui à la réalisation de projet.

## **I. Assistance technique de proximité et de suivi de type « technicien de secteur »**

Le projet porte sur la constitution d'une équipe de techniciens, dont la fonction sera d'apporter une assistance « au quotidien » pour aider les communes à réaliser les travaux courants et suivre la gestion technique de leurs installations et équipements. Ils auront également un rôle complémentaire de conseil pour l'instruction des DICT, les questions liées à la domanialité, la rédaction d'arrêtés et d'appui au service instructeur « droit des sols ». L'annexe I détaille la nature et les domaines des missions qu'ils exerceront. Il est bien précisé qu'ils n'auront aucun rôle d'encadrement des personnels communaux.

Le financement de ce dispositif reposera sur une cotisation annuelle des communes adhérentes à raison de 5 €/habitant, permettant d'avoir un agent pour environ 12 000 habitants (coût de 60 000 € par poste toutes charges comprises).

L'adhésion au dispositif se fera sur la base du volontariat, avec un premier appel à candidature qui sera lancé au second semestre de cette année. L'entrée en service (embauche) pourra alors être envisagée en 2012, avec un ou deux techniciens dès que la population des communes intéressées représentera 12 000 (ou 24 000) habitants. Le dispositif montera en puissance ensuite selon les adhésions et sera également réajusté au besoin en matière de nature et de nombre d'interventions. Un suivi par commune sera fait afin de dresser un bilan annuel. Une convention devra être passée entre la CAGB et les communes intéressées.

Le fait de démarrer avec des communes dispersées (secteur discontinu) n'est pas gênant. Selon l'évolution, les techniciens pourraient plus tard être affectés à des secteurs déterminés et homogènes, afin de bien connaître le territoire et développer des relations de proximité.

Afin de responsabiliser les communes vis-à-vis de l'équilibre financier du dispositif, l'adhésion se fera pour 2 ans minimum, le retrait sera possible une seule fois et suivi d'un délai de carence, par exemple de 2 ou 3 ans (pas de ré-adhésion possible avant ce délai).

## **II. Constitution et gestion de groupements de commandes**

Fin 2010, un premier groupement de commandes a été formalisé avec 15 communes, dans le domaine des fournitures administratives.

Ce schéma pourrait être reproduit à partir de plusieurs marchés à bons de commandes passés par la Ville de Besançon et le Grand Besançon. Cela concernerait notamment dans un premier temps la fourniture de sel de déneigement, le contrôle technique et sécurité incendie des bornes incendies, équipements et bâtiments publics, la signalisation du domaine public et pourrait être étendu dans un second temps à la fourniture de fioul, aux travaux de voirie et de bâtiments.

Les marchés devraient être passés pour des périodes pluriannuelles et pourraient être allotés afin de tenir compte des réalités géographiques et économiques du territoire de l'agglomération. Ils pourraient également comporter, suivant leur objet et si l'effet d'échelle du besoin le permet, des dispositions permettant d'assurer une meilleure continuité du service ou des prestations (le cas échéant également les week-ends).

Là encore, il sera proposé aux communes qui le souhaitent d'adhérer à tel ou tel groupements de commandes, sur la base du volontariat. Un appel à candidatures sera lancé dans les mois qui viennent. La mise en œuvre et le fonctionnement du dispositif s'appuieraient sur les services du Grand Besançon (voire de la Ville). Il est proposé que ce service soit dans un premier temps gratuit, tout en faisant l'objet d'une évaluation du temps passé par les Services au terme de la première année (les prestations restant bien entendu à la charge des communes les commandant).

### **III. Assistance des services fonctionnels communautaires**

L'enjeu est ici d'offrir aux communes des services mutualisés (ou partagés) plus larges concernant en particulier les sujets juridique, financier, d'assurance et de ressources humaines, voire dans l'avenir et en fonction des capacités des services communautaires, l'informatique et d'autres thèmes.

La réflexion concernant les modalités suivant lesquelles les services fonctionnels du Grand Besançon pourraient apporter aux communes des appuis et conseils de manière plus importante qu'actuellement n'est pas encore complètement aboutie et porte sur les éléments suivants :

- les services tiennent un suivi de toutes les interventions qu'ils effectuent auprès des communes (commune concernée, objet, date, forme du rendu, estimation du temps passé) et qui permettra de faire un bilan annuel,
- le coût du service serait pris en charge par les communes selon un dispositif qui pourrait reposer sur une double participation : un « abonnement annuel » permettant un appui et des conseils courants et une facturation à l'acte sur la base du temps passé pour les interventions nécessitant un investissement plus important des services et la remise d'un rapport écrit (facturation établie une à deux fois par an en fin de période pour minimiser les frais de gestion).

Pour tous les autres services opérationnels, la collaboration avec les communes se fait dans le cadre de l'exercice habituel des compétences communautaires.

Des dispositions plus précises et abouties seront présentées au cours de l'automne.

### **IV. Evolution des modalités de financement pour l'appui à la réalisation de projet**

Pour répondre aux difficultés d'un certain nombre de communes à accéder au service d'appui à la réalisation des opérations, du fait du coût actuel à la demi-journée, il est proposé de moduler le tarif de mise à disposition, en s'appuyant sur le classement actualisé chaque année pour l'attribution du fonds « centre villages » (cf. annexe 2 : classement selon tableau de la DSC 2011 - volet solidarité sociale et fiscale). Une contribution plus élevée serait demandée aux communes dites favorisées et à l'inverse une contribution moindre aux communes les moins favorisées.

Il est donc proposé d'adopter à titre expérimental la nouvelle grille tarifaire suivante qui devrait permettre de garder le même niveau de recettes :

#### **Coût de la ½ journée**

<b>Communes :</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Nouveau tarif</b>
Les moins favorisées	270 €	150 €
Intermédiaires		270 €
Les plus favorisées		280 €

Afin de garantir l'équilibre financier du dispositif, un bilan sera fait d'ici un ou deux ans et cette grille tarifaire sera revue en conséquence si besoin.

## V. Calendrier

Ces propositions seraient mises en œuvre selon le calendrier suivant :

<b>Application immédiate</b>	<b>Nouveau tarif /pour appui à la réalisation de projet</b>
------------------------------	---

<b>Période</b>	<b>Technicien de secteur</b>	<b>Groupement de commande</b>
2 <sup>nd</sup> semestre 2011	Appel à candidatures Définition du nombre de postes Approbation conventions et tarifs	Appel à candidatures Définition des besoins Définition des marchés Lancement consultations
1 <sup>er</sup> semestre 2012	Création du ou des postes et embauche des agents	Signature et exécution des marchés

Des réunions de secteur afin de présenter ces évolutions aux communes seront organisées au cours de cet été / début d'automne.

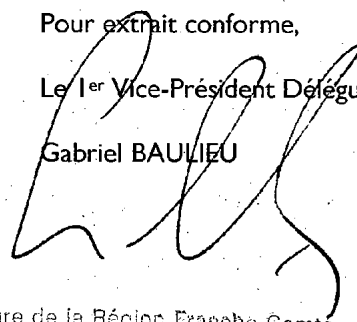
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- **la modulation du tarif de l'appui à la réalisation de projet et l'adoption de la grille tarifaire proposée, applicable dès maintenant,**
- **le principe de création d'un service d'assistance technique de proximité et de suivi de type « technicien de secteur » avec les communes intéressées et dont la mise en œuvre est envisagée selon le calendrier présenté,**
- **la mise en place des groupements de commandes avec les communes intéressées.**

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le



- 8 JUIL. 2011

## Annexe I - Missions pouvant être confiées aux techniciens de secteur

Domaines d'intervention prioritaires	Petits travaux neufs (chiffage, consultation, suiv.)	Exploitation/Entretien (chiffage, consultation, suiv.)	Instruction technique et documents administratifs
<b>Voie et dépendances</b> (la voie + trottoirs, pistes cyclables, parkings et places)	Etudes préalable en régie Gestion marchés études annexes (relevés topo, sol, SPS) Gestion programmes pluriannuels de création et réfection lourde Petits travaux ponctuels	Gestion programmes pluriannuels d'entretien et petits travaux (accessibilité) Gestion marchés d'exploitation (fauchage, déneigement) Fourniture et pose de signalisation	Mise à disposition de DCE type pour consultation maîtrise d'œuvre Rédaction d'arrêtés Réponses DICT Questions de domanialité (servitude d'alignement) Aide à la rédaction de convention, de remise des ouvrages au domaine public
<b>Bâtiments publics</b>	Gestion marchés diagnostics (amiante, plomb, solidité ouvrages...) Gestion petits marchés de maîtrise d'œuvre + signature architecte Gestion marchés études annexes (relevés topo, sol, SPS)	Gestion programmes pluriannuels d'entretien et petits travaux (accessibilité) Gestion marchés de contrôles (chauffage, électricité, sécurité incendie)	Mise à disposition sur l'extranet des communes de DCE type pour consultation maîtrise d'œuvre
<b>Réseaux secs et humides</b>	Gestion programmes pluriannuels de renouvellement de réseaux	Gestion programmes pluriannuels d'entretien éclairage public Gestion de marchés de contrôle (installations techniques et solidité candélabres)	Rédaction d'arrêtés Réponses DICT, aide à la décision sur renforcement s de réseaux (qui paye quoi entre public et privé) Domanialité
<b>Domaines d'intervention moins prioritaires</b>			
<b>Espaces publics</b> (jardins publics, cimetières équipements de plein air)	Gestion petits marchés de maîtrise d'œuvre Gestion marchés études annexes (relevés topo, sol, SPS)	Gestion programmes de contrôle des équipements sportifs et ludiques Gestion marché d'entretien saisonnier des espaces verts	Mise à disposition sur l'extranet des communes de DCE type pour consultation maîtrise d'œuvre Rédaction d'arrêtés Réponses DICT Domanialité
<b>Ouvrages d'art</b> (ponts, aqueducs, passerelles, murs de soutènement, bassins de rétention)		Gestion marché de Contrôles périodiques Gestion programmes pluriannuels d'entretien	Rédaction d'arrêtés

**Annexe 2 - Classement actualisé des communes selon la DSC 2011  
(volet solidarité fiscale et sociale) pour l'attribution du fonds centre-village**

	Total population DGF 2010	DSC/volet Solidarité Fiscale et sociale / 2011		total	total /hab	
		Référence fiches DGF 2010	complément de DSC de 500 K€			
Amagney	738	13 321	5 998	19 319	26	
Arguel	257	5 890	1 870	7 760	30	
Braillans	133	3 978	892	4 870	37	
Busy	553	10 588	4 405	14 993	27	
Champoux	86	3 067	605	3 672	43	
Champvans les Moulins	336	6 964	2 358	9 322	28	
Chaucenne	547	10 340	4 203	14 543	27	
Chevillotte	89	2 758	233	2 991	34	
Gratteris	139	4 232	1 091	5 324	38	
Mazerolles le Salin	189	4 851	1 343	6 194	33	
Osselle	389	7 976	2 960	10 935	28	
Rancenay	303	6 523	2 161	8 684	29	
Routelle	499	10 122	4 253	14 374	29	
Thoraise	299	6 211	1 893	8 104	27	
Vaire le Petit	202	4 736	1 147	5 883	29	
Vaux les Prés	372	7 222	2 361	9 583	26	
Veze	460	8 656	3 129	11 786	26	
Yorges les Pins	515	10 082	4 129	14 211	28	
<hr/>						
Audeux	448	8 260	2 835	11 095	25	
Auxon Dessous	1 189	15 629	6 270	21 900	18	
Auxon Dessus	1 111	15 618	6 477	22 095	20	
Avanne Aveney	2 407	27 212	14 238	41 450	17	
Chaléze	393	6 579	1 615	8 194	21	
Champagney	276	5 575	1 447	7 022	25	
Deluz	680	9 696	2 825	12 521	18	
Fontain	976	13 287	4 498	17 785	18	
Genes	637	9 669	3 091	12 760	20	
Grandfontaine	1 402	17 616	7 271	24 888	17	
Larnod	610	10 166	3 693	13 859	23	
Marchaux	1 057	13 768	4 553	18 321	17	
Montferand le Château	2 210	26 380	13 742	40 122	18	
Morre	1 786	15 535	5 881	21 415	17	
Nancray	1 232	18 017	8 420	26 437	21	
Noironte	323	5 627	1 183	6 810	21	
Novillars	1 660	13 802	10 518	24 320	21	
Pelousey	1 438	18 885	8 471	27 357	19	
Pugey	753	12 286	4 942	17 227	23	
Tailley	416	7 685	2 506	10 191	24	
Torpes	803	11 694	3 960	15 654	19	
Vaire Arcier	527	9 537	3 551	13 089	25	
<hr/>						
Beure	1 411	10 140	510	10 650	8	
Bousières	1 095	11 979	2 774,2	14 753	13	
Chalezeule	1 110	9 004	0	9 004	8	
Châtillon le Duc	2 052	11 371	0	11 371	6	
Chaufontaine	224	3 686	0	3 686	16	
Chemaudin	1 464	15 021	4 631	19 652	13	
Dannemarie sur Créte	1 591	16 574	5 393	21 967	14	
Ecole Valentin	2 387	13 262	0	13 262	6	
Francois	1 970	13 370	1 381	14 751	7	
Mamirolle	1 666	18 195	7 320	25 515	15	
Miserey Salines	2 172	12 597	907	13 505	6	
Montfaucon	1 523	13 178	3 037	16 215	11	
Pouilly les Vignes	1 920	18 579	6 836	25 415	13	
Pévy	1 816	10 742	0	10 742	6	
Roche les Deuupré	2 107	16 253	4 132	20 385	10	
Saône	2 230	24 380	8 940	33 320	10	
Serre les Sopins	1 598	17 614	6 658	24 272	15	
Thise	3 263	20 344	5 464	25 808	8	
<hr/>						
<b>sous total</b>	<b>58 941</b>	<b>652 473</b>	<b>211 835</b>	<b>864 308</b>	<b>15</b>	
Besançon	122 961	838 750	275 000	1 113 750	9	
<b>TOTAL</b>	<b>183 583</b>	<b>1 525 000</b>	<b>500 000</b>	<b>2 025 000</b>	<b>11</b>	

Catégorie 1 :  
Taux de subvention à  
40% du reste à charge de  
la commune

Catégorie 2 :  
Taux de subvention à  
33% du reste à charge de  
la commune

Catégorie 3 :  
Taux de subvention à  
25% du reste à charge de  
la commune

Remarques : Comparativement à la répartition effectuée en 2010, Champagney passe du groupe à faible richesse fiscale et sociale au groupe intermédiaire.  
Chaufontaine passe du groupe intermédiaire au groupe à forte richesse fiscale et sociale.  
Les communes dites "bourg-centres" au titre du Schéma Directeur sont indiquées en italique pour information ; elles ne peuvent pas bénéficier de ce fonds.